



Commission Départementale des Activités Sportives

Section FEMININES

Procès-Verbal n° 3

Réunion du : **Jeudi 30 Septembre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Référente C. Féminine : **Mme Lydie BASTIEN**

Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (Attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Engagements

INFORMATIONS

*** MODIFICATION D'HORAIRE**

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du District du Var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

La Commission des Activités Sportives section FEMININE reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.

*** FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

*** RAPPEL**

Le permis de conduire est conseillé pour accompagner les Féminines séniors.



CORRESPONDANCES

FREJUS SAINT RAPHAEL : équipe U15F à 8 rajouté dans le championnat.

BESSES : Confirme sa participation au tour de brassage Séniors à 8.

ET.S. LORGUES : À la suite de l'annulation du championnat U16/U18, souhaite engager une équipe U15F en championnat à 8.

ET.S. LORGUES : Confirme sa participation au tour de brassage Séniors à 8.

ASPTT HYERES : Confirme sa participation au tour de brassage Séniors à 8.

ASPTT TOULON : Confirme sa participation au tour de brassage Séniors à 8.

LA VALETTE : Confirme la participation de son équipe Séniors à 8 pour les poules de brassage.

LES VALLONS : Engage une équipe U15 Féminine à 8.

LA LONDE : Confirme la participation de son équipe Séniors à 8 pour les poules de brassage.

DRAGUIGNAN : Confirme la participation de son équipe Séniors à 8 pour les poules de brassage.

ROQUEBRUNE : Confirme leur présence Féminine Séniors à 8 au tour de brassage.

BRIGNOLES : Confirme son inscription pour son équipe Féminine Séniors à 8.

CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS

Championnat à 11 : 1ère journée le 10 Octobre 2021

Poule unique Match « Aller / Retour ».

Le club terminant premier sera déclaré « Champion du Var » et représentera le District pour l'accession en R1 Ligue.

Clubs engagés :

BRIGNOLES – ASPTT HYERES – LORGUES – RC LA BAIE – DRAGUIGNAN - FC HYERES -
CARQUEIRANNE LA CRAU

Championnat à 8 : 1ère journée le 10 Octobre 2021

3 Poules de brassage : suite au desistement de LA CADIERE et a l'intégration de PUGET –
ROCBARON – SIX-FOURS LE BRUSC nous avons élaboré des poules de brassage
géographiquement



Les 2 premiers de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs « 3eme » de chaque poule formeront la poule D1 toutes les autres équipes formeront la poule D2.

POULE A	POULE B	POULE C
ST CYR	SIX FOURS LE BRUSC 2	STE MAXIME
LA VALETTE	US VAL ISSOLE	ROQUEBRUNE
ASPTT TOULON	BESSE SUR ISSOLE	PAYS DE FAIENCE
ASPTT HYERES 2	AS BRIGNOLES 2	PUGET
SIX FOURS LE BRUSC 1	ROCBARON	LORGUES 2
	PIGNANS	LA LONDE

CHAMPIONNAT JEUNES

Championnat U18 à 8 : Annulé faute d'équipe

QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées

Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période



District du Var de Football



Prochaine réunion

Jeudi 07 octobre 2021

Le Président : Guy BOUCHON

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN

La Secrétaire : Huguette CARPENTIER